



# FINANCER UN PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉ

Septembre 2016

Mise à jour Avril 2021



Cap Rural est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du FEADER.

Cap Rural - 200, avenue de la Clairette, 26150 Die • 04 75 22 14 89 • [contact@caprural.org](mailto:contact@caprural.org) • [www.caprural.org](http://www.caprural.org)

# PRÉAMBULE

Cap Rural souhaite, à travers ce dossier, proposer un document pratique, synthétique et simple qui présente aux agents de développement en charge d'accompagner les porteurs de projets un panorama des principales aides permettant de financer la création d'activité individuelle ou collective.

Organisé autour des quatre entrées que sont le statut, les besoins du porteur de projet, la localisation géographique et la nature du projet, l'idée est d'optimiser la recherche de financement.

Pour chaque aide recensée, un hyperlien renvoie sur les sites Internet des structures gestionnaires, permettant ainsi de prendre connaissance du financement (nature de l'aide, objectifs...) et des conditions de mobilisation.

## CONTACT :



Jean-Philippe Jamot  
Mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités –  
Ingénierie financière des projets  
Cap Rural  
Avenue de Lyon  
26 500 - Bourg-lès-Valence  
Tél : 04 75 80 16 06 / 06.80.82.45.47  
[agriruralite@caprural.org](mailto:agriruralite@caprural.org)



**1) Le statut du porteur de projet :**

Des aides spécifiques en fonction du statut du porteur de projet constituent des sources de financements intéressantes.

**2) La localisation géographique du projet :**

Certains territoires bénéficient de financements particuliers (zone de revitalisation...). Les collectivités proposent des accompagnements financiers variables d'un territoire à un autre.



**FINANCER UN PROJET DE CREATION D'ACTIVITE**

**4) Les besoins du porteur de projet :**

Les financements pour la création d'entreprise peuvent prendre plusieurs formes : prêt, subvention, garantie d'emprunt... Il existe également des aides permettant de faciliter l'accès aux moyens de production. Enfin, de nombreuses structures proposent, au-delà d'aides financières, un accompagnement.

**3) Le type et la nature du projet :**

Il existe des aides liées au type et à la nature des projets (ESS...). Elles offrent des possibilités de financements qui leur sont propres.

## 1) LE PORTEUR DE PROJET

	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
<b>Demandeur d'emploi</b>	<a href="#">L'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)</a>	Cette aide permet aux entrepreneurs de toucher 45% du montant du reliquat des allocations à la date de début de l'activité.
	<a href="#">L'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises (ACRE)</a>	Cette aide est une exonération d'un an de charges sociales.
	<a href="#">Le dispositif Cap'jeunes</a>	Ce dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi de créer leur entreprise. Il donne accès notamment à des subventions, un accompagnement...
<b>Autres</b>	<a href="#">Le Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises à l'initiative des Femmes(FGIF)</a>	Il a pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise. Le FGIF garantit des prêts entre 2 et 7 ans et d'un montant de 5 000 € minimum. Pas de montant maximal.
	<a href="#">Aides à la création/reprise pour les personnes handicapées</a>	Aide forfaitaire de 6 000 € maximum qui vise à faciliter le démarrage de l'entreprise en soutenant uniquement les frais de départ. Elle n'est accordée que lorsque l'apport personnel est au moins égal à 1 500 €.
	<a href="#">Pour des personnes de 18 à 62 ans, ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité, mais manifestant une réelle volonté de rebondir.</a>	La Fondation de la 2 <sup>ème</sup> Chance offre un soutien humain et financier (jusqu'à 8 000 € pour les projets de création/reprise et 5 000 € pour les projets de formation) pour mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise.

## 2) LE TERRITOIRE QUI ACCUEILLE LE PROJET

	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
<b>Zones bénéficiant de dispositifs spécifiques</b>	<a href="#">Zone de Revitalisation Rurale</a>	Le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) a été créé dans l'objectif de compenser les difficultés que rencontrent certains espaces ruraux en matière d'attractivité démographique et économique. Le classement en ZRR ouvre droit à des avantages, dont des exonérations fiscales et sociales, accordés aux entreprises qui s'installent ou développent leur activité.
	<a href="#">Zone d'aide à finalité régionale</a>	Les entreprises qui exercent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, qui se créent dans une zone d'aide à finalité régionale peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés.
	<a href="#">Convention Interrégional du Massif central</a>	La Convention Interrégionale de Massif vise notamment, en complément des politiques de droit commun, à appuyer des investissements ciblés, bien coordonnés dans les stratégies de développement spécifique du massif.
	<a href="#">Convention Interrégionale du massif des Alpes</a>	
<b>Financements portés par les collectivités et acteurs locaux</b>	<a href="#">Concours à la création</a>	La participation à un concours à la création peut à la fois permettre de financer son projet, de créer ou d'étoffer son réseau...
<b>Financements portés par les collectivités</b>	<a href="#">Territoires Leader Auvergne-Rhône-Alpes</a>	Les territoires de Auvergne-Rhône-Alpes qui portent un programme Leader ont été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets régionaux. Organisés en Groupes d'action locale (GAL), ils bénéficient d'une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions.
	<a href="#">Les Conseil Départementaux (01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74)</a>	La loi NOTRe permet dans certain cas aux Conseils Départementaux (convention avec la Région) de participer au financement d'aides à destination d'activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, forestiers et de pêche. Les Conseils Départementaux peuvent par ailleurs intervenir (par délégation des EPCI à fiscalité propre) sur le financement de l'immobilier d'entreprises. Chaque département propose des aides spécifiques.
	<a href="#">La Région Auvergne-Rhône-Alpes</a>	La région est responsable des orientations en développement économique. Dans ce cadre, elle élabore en 2016 le Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.
	<a href="#">Les Fonds Européens</a>	Dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'Union européenne a défini 11 objectifs thématiques, que les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) vont poursuivre. Ces objectifs se déclinent en programme d'aides.

### 3) LE TYPE ET LA NATURE DU PROJET

	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
<b>Associatif</b>	<a href="#">Contrat d'amorçage associatif</a>	Une première marche vers la structuration financière afin de pérenniser une activité d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois. Le montant du fonds d'amorçage avec droit de reprise est compris entre 5 000 et 10 000 €.
	<a href="#">Contrat d'Apport Associatif</a>	Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.
	<a href="#">Facil'Bail</a>	Facil'bail permet de remplacer le dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire. Les immobilisations de départ sont limitées pour améliorer les conditions de démarrage du projet.
<b>Solidaire</b>	<a href="#">FRIS</a>	Le Fonds Régional d'Investissement Solidaire a pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires : entreprises créant des emplois pour des personnes en situation de précarité et entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activités économique et d'emplois.
	<a href="#">SIFA</a>	L'objectif de la SIFA est de renforcer les capitaux permanents des entreprises solidaires : associations et entreprises d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois par le développement d'activités économiques.
	<a href="#">La garantie France Active (FAG)</a>	L'objectif de France Active Garantie (FAG) est de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires
	<a href="#">FCP Insertion Emploi Dynamique</a>	Les interventions du FCP IED ont pour objectif de renforcer les capitaux permanents des structures bénéficiaires. L'apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'entreprise, à l'exception de tous frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.
	<a href="#">Fonds de Confiance</a>	Le programme d'incubation Fonds de Confiance permet à un porteur de projet de se faire salarier et accompagner par une entreprise existante pendant la phase d'étude de faisabilité de son projet.
<b>Innovant</b>	<a href="#">Le dispositif Inovizi</a>	Inovizi soutient les entreprises innovantes aux étapes les plus stratégiques de la création d'entreprise, et pour lesquelles il leur est difficile d'avoir recours aux financements privés. Subvention pour assurer l'accompagnement du projet en phase d'émergence, prêt d'honneur au moment de la création...
	<a href="#">Les dispositifs Bpi France</a>	Rassemblant capacité d'expertise et outils financiers d'intervention complémentaires, Bpifrance veille à répondre aux différents besoins de financement des entreprises innovantes.
	<a href="#">INNOV'ESS</a>	L'objectif est de soutenir le développement de projets d'entreprises solidaires socialement innovants. Ce dispositif se distingue par la diversité des formes d'intervention possibles : obligation/obligation convertible, titre participatif, entrée au capital complété par un apport en compte courant d'associé.

## 4) LES BESOINS DU PORTEUR DE PROJET

	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
<b>Financer la création et le démarrage de l'activité</b>	<a href="#">Prêt d'honneur</a>	Si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un emprunt bancaire permettant de boucler le financement de votre projet de création ou reprise d'entreprise, il vous est possible de renforcer cet apport en sollicitant un prêt sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser "sur l'honneur".
	<a href="#">I Déclic prim</a>	IDéclic prim' est une subvention d'investissement destinée à conforter les fonds propres de l'entreprise créée depuis moins de 6 mois au jour de l'examen du projet par le comité d'engagement.
	<a href="#">Garantie France Active</a>	L'objectif est l'obtention facilitée du prêt bancaire et la limitation de l'engagement personnel.
	<a href="#">Compte épargne solidaire Caisse Solidaire et ADIE</a>	La Caisse Solidaire et l'Adie s'unissent pour faciliter l'accès aux prêts à la création d'entreprise avec un « compte épargne solidaire »
	<a href="#">Prêts des Cigales</a>	Les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALE), sont des structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association...).
	<a href="#">L'ADIE</a>	L'appui financier de l'ADIE peut prendre plusieurs formes : microcrédits pour financer tous types de besoins, prêts d'honneur sans intérêt pour compléter le financement du projet, accès facilité à des primes locales selon des dispositifs mis en place dans chaque région, au dispositif Nacre, etc...
	<a href="#">Prêt NACRE</a>	Ce dispositif a pour objectif d'offrir un parcours complet de création d'entreprise aux personnes sans emploi (demandeurs d'emploi; bénéficiaires minimas sociaux / jeunes de 18 à 25 ans). Le montant du projet n'excède pas 75.000 €, il concerne les projets en phase de création et non en phase d'émergence. Le parcours comprend 3 phases : montage, financement et suivi.
	<a href="#">Prêts BPI France</a>	Les prêts de Bpifrance ne nécessitent pas de garanties personnelles du dirigeant ou de garantie sur les actifs de l'entreprise. Ils ont pour la plupart une durée comprise entre 5 et 7 ans et peuvent s'accompagner d'un différé de remboursement d'1 ou 2 années (pour certains prêts, ce différé est automatique ; pour d'autres, il est soumis à conditions). Ils doivent tous s'accompagner d'un financement bancaire classique d'un montant au moins équivalent.
	<a href="#">D'autres types de financements dossier thématique, Cap Rural, 2015</a>  <a href="#">Le crowdfunding, espace ressources petits projets, Cap Rural, 2016</a>	L'objectif du dossier thématique et de l'espace ressources Cap Rural est de proposer des outils qui facilitent l'accompagnement et le financement de projets entrepreneuriaux. Ils ouvrent sur d'autres types de financements (crowdfunding, mécénat, fondation...) à mobiliser dans le cadre de la création d'activité.

Faciliter l'accès aux moyens de production	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
	<a href="#">Facil' bail</a>	Facil' bail permet de remplacer le dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire. Les immobilisations de départ sont limitées pour améliorer les conditions de démarrage du projet.
<a href="#">Dispositif Fisac</a>	Dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Les aides financières prennent la forme de subventions, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets nationaux.	

Accompagner le porteur à la création et au démarrage du projet	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
	<a href="#">L'ADIE en Auvergne-Rhône-Alpes</a> <a href="#">France active en Auvergne-Rhône-Alpes</a> <a href="#">Plateformes</a> <a href="#">Initiatives Locales en Auvergne-Rhône-Alpes</a> <a href="#">BpiFrance création</a> <a href="#">Je créé dans ma régions</a> <a href="#">Coopérative d'activité et d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes</a> <a href="#">AlterIncub</a> ...	De nombreuses structures proposent, au-delà des aides financières, un accompagnement des porteurs qui peut prendre plusieurs formes (parrainage, suivi technique, aides pour avoir accès à de l'expertise...).

Plan de Relance : création d'activité	Aides spécifiques	Caractéristiques des aides
	<a href="#">Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</a>	Accompagner 15 000 jeunes demandeurs d'emploi en insertion par an, à partir de 2021, en leur proposant un accompagnement spécifique assuré par les réseaux spécialisés dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activité des demandeurs d'emploi. Accompagner 2500 jeunes non diplômés à l'âge adulte (ie. entre 18 et 25 ans) sans emploi, ni en études, ni en formation et souhaitant créer leur entreprise.



# DES CONTACTS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## Structures de financement et d'accompagnement à la création d'activité

[France active en Auvergne-Rhône-Alpes](#) : réseau de proximité qui aide les personnes en difficultés à créer une entreprise ou trouver un emploi.

[Plateformes Initiatives Locales en Auvergne-Rhône-Alpes](#) : réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

[Bpifrance Création](#) : accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres.

[L'ADIE en Auvergne-Rhône-Alpes](#) : association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

[Je créé en Auvergne-Rhône-Alpes](#) : communauté des créatrices et créateurs d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes.

## Collectivités territoriales

[Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Conseils Départementaux ([01](#), [03](#), [07](#), [15](#), [26](#), [38](#), [42](#), [43](#), [63](#), [69](#), [73](#), [74](#))

[Intercommunalité en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

## Chambres consulaires

[Chambre Régionale d'Agriculture](#)

[Chambre de Commerce et d'Industrie](#)

[Chambre des Métiers](#)

## Autres

[Les Cigales en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Coopérative d'activité et d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes](#)